

Non-opposition à une concentration notifiée
(Affaire COMP/M.4220 — Food Service Project/Tele Pizza)

(2006/C 146/10)

(Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

Le 6 juin 2006, la Commission a décidé de ne pas s'opposer à la concentration notifiée susmentionnée et de la déclarer compatible avec le marché commun. Cette décision est basée sur l'article 6, paragraphe 1, point b), du règlement (CE) n° 139/2004 du Conseil. Le texte intégral de la décision est disponible seulement en anglais et sera rendu public après suppression des secrets d'affaires qu'il puisse contenir. Il sera disponible:

- dans la section «concurrence» du site Internet Europa (<http://ec.europa.eu/comm/competition/mergers/cases/>). Ce site Internet propose plusieurs outils pour aider à localiser des décisions de concentrations individuelles, tel qu'un index par société, par numéro de cas, par date et par secteur d'activité,
 - en support électronique sur le site Internet EUR-Lex sous le numéro de document 32006M4220. EUR-Lex est l'accès en ligne au droit communautaire. (<http://ec.europa.eu/eur-lex/lex>)
-